

Neung-sur-Beuvron, le 16 novembre 2018

Païs, un dispositif pour une médecine de proximité en Loir-et-Cher

Initiée en Loir et Cher en 2008 par Isaac Gbadamassi et Patrick Expert, deux hospitaliers Loir-et-cheriens, avec l'appui de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et de l'Union Régionale des Caisses de l'Assurance Maladie, PAÏS (Plateforme Alternative d'Innovation en Santé) est un dispositif de santé ayant pour objectif de prévenir les risques de désertification médicale, de favoriser l'accès aux soins de proximité, d'améliorer les conditions de travail des médecins généralistes et leur organisation, de relancer la prévention et l'éducation et de réduire le recours inapproprié aux structures hospitalières, en premier lieu, aux urgences. Il concerne à ce jour 22 médecins généralistes volontaires exerçant en Loir et Cher (dans la vallée du Cher et en Sologne).

Leur engagement dans ce projet leur apporte une série de compléments financiers pour renforcer leur secrétariat (afin de filtrer les appels et alléger leurs tâches administratives), organiser à tour de rôle, au sein de leur territoire ou pays, la prise en charge des soins sans rendez-vous et pour développer des actions de prévention et d'éducation thérapeutique.

PAÏS, Une solution innovante pour revaloriser les médecins généralistes de proximité

Le terme de PAÏS (variante de « pays ») marque la volonté d'organiser l'offre de soins à l'échelle d'un bassin de vie dépassant le cadre traditionnel de la commune. Ceci traduit notamment la volonté de décroiser la ville et l'hôpital. Plusieurs caractéristiques sont à noter. L'offre est prise en compte en l'état. Cela signifie que le regroupement des médecins ou la création d'un immeuble commun ne constituent pas un préalable à sa mise en place. Un décroisement s'opère du fait de la mutualisation du secrétariat, de la proximité de médecins exerçant au sein d'un même « pays », des actions qu'ils conduisent en commun (partage des données de santé ; tour de rôle des soins sans rendez-vous, revues de dossiers médicaux ; programmes locaux de prévention et d'éducation, accueil et encadrement des internes, relations avec le SAMU...). Les compléments financiers dont ils bénéficient leur sont payés chaque mois, à service fait et validé par le SAMU. Ils disposent aussi d'un soutien en ingénierie pour la mise en place et pour le suivi du dispositif.

Au total, PAÏS est un dispositif qui fonctionne, constituant une véritable alternative à des structures ou organisations plus lourdes comme les maisons de santé, ou à l'inverse première marche et élément facilitateur pour leur mise en œuvre. C'est, en quelque sorte, « le chaînon manquant ». Il ne nécessite aucun préalables lourds (inutile de se constituer en société interprofessionnelle de soins ambulatoires ou de créer une maison de santé pluri professionnelle...). Chaque professionnel de santé en exercice isolé bénéficie d'une assistance au démarrage et son financement est simple et ciblé. Une évaluation régulière des résultats est, de plus, réalisée systématiquement.

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre-Val de Loire - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centrevallodeloire.mutualite.fr



Une initiative inédite de relations ville-hôpital

Parmi les solutions permettant de lutter contre la désertification médicale, comme les maisons de santé pluridisciplinaires ou les médecins salariés, le Conseil départemental du Loir-et-Cher apporte son soutien à Païs, la plateforme alternative d'innovation en santé. Imaginé par des médecins et un directeur d'hôpital, et soutenu par les autorités de santé régionales, ce dispositif propose à des médecins généralistes une nouvelle organisation mutualisée.

Soutenue par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, l'initiative Païs est labellisée Labs 41 par le Conseil départemental du Loir-et-Cher dans le cadre de son chantier "Loir-et-Cher 2020". L'objectif est de garantir une médecine de proximité sur des territoires ruraux et d'attirer de jeunes médecins. Ce dispositif permet aujourd'hui de répondre aux nombreuses demandes d'une population très âgée et à mobilité réduite, qu'elle soit en établissement d'hébergement pour personne âgée dépendante (Ehpad) ou à domicile. En 2008, Jean-Paul Pinon, alors vice-président du Conseil général, chargé de la démographie médicale, expliquait que *"Le Conseil départemental souhaite stimuler cette initiative, car elle est un moyen parmi d'autres d'enrayer la baisse de la démographie médicale. Non seulement le dispositif doit désengorger les urgences, mais il offre une tranquillité d'esprit au médecin qui peut quitter le cabinet à 18 heures en sachant que la population est prise en charge."*

Le socle du dispositif : mise en réseau de médecins généralistes

La plateforme Païs consiste à mettre en réseau des médecins généralistes qui exercent, en cabinet médical isolé ou regroupé, sur un même territoire. Le modèle, tel qu'il a été expérimenté avec quatre communautés de communes de la région, repose sur quatre territoires comprenant chacun 16 000 habitants. Pour un territoire comprenant dix médecins engagés dans le dispositif Païs, le coût s'élève à 80 000 € par an. Le dispositif est financé par l'ARS du Centre-Val de Loire, la Caisse primaire d'assurance maladie, la Mutualité Française du Centre, Harmonie Mutuelle. Le groupement de coopération sanitaire "GCS Télésanté Centre" et le Centre Hospitalier de Blois sont associés au dispositif. Au terme des trois premières années, si les résultats sont probants, les communautés de communes prennent le relais du financement.

Ce modèle peut être dupliqué, et un premier bilan montre que pour lancer une expérimentation Païs sur un territoire, il faut au minimum quatre médecins volontaires. De plus, un état des lieux du territoire en termes d'offre santé doit être effectué dans le cadre de réunions entre les pilotes, les médecins et les élus.

Contact presse:

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre-Val de Loire - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centrevaleloire.mutualite.fr



Principes de fonctionnement : des engagements, des contreparties, des formations

En premier lieu, chaque médecin adhérent au dispositif Païs qui le concerne assure des journées d'astreinte selon un rythme prédéfini, et pour cela mutualise les informations de ses clients avec ceux des autres médecins adhérents du territoire. *"Grâce à cette organisation, tous les habitants d'un territoire reçoivent une réponse médicale entre 8 h et 20 h du lundi au vendredi, et entre 8 h et 12 h le samedi, indique l'un des co-pilotes du dispositif Païs. En contrepartie, le médecin reçoit un paiement forfaitaire de 100 € par astreinte, auquel s'ajoutent les consultations payées par les patients"*. Le deuxième volet de Païs prévoit la professionnalisation du secrétariat avec une aide à l'embauche d'une secrétaire de 430 € par mois et par médecin. La secrétaire est en outre formée au SAMU 41 au Centre Hospitalier de Blois pour apprendre à filtrer les appels. Dès lors, le médecin n'est plus constamment dérangé pendant ses consultations ce qui libère du temps médical et personnel. Un troisième volet de Païs porte sur les actions de prévention et de formation que le médecin s'engage à réaliser auprès du personnel des maisons de retraite du territoire. Le coût de ces formations est pris en charge par le Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaires de l'Assurance maladie (FNPEIS). Enfin, les médecins bénéficient de l'assistance des services juridiques du Centre Hospitalier de Blois et de l'assistance informatique de la part du GCS télésanté Centre.

Un atout de taille : un pilotage par des tiers facilitateurs

Alors que des médecins ruraux manquent souvent de temps pour mener à bien ce type de démarche, les expérimentations du dispositif Païs sont pilotées avec l'aide de praticiens hospitaliers qui l'ont imaginé : un médecin pour convaincre ses pairs (le praticien hospitalier du SAMU 41) et un gestionnaire pour les partenaires institutionnels (le directeur adjoint du centre hospitalier de Blois). Pour chaque expérimentation, un comité de pilotage (constitué des partenaires financiers, des médecins expérimentateurs, des élus représentants des communautés de communes) se charge de l'évaluation du dispositif sur le plan financier, sur le respect des engagements et sur les effets en matière d'hospitalisation. Une thèse en médecine réalisée en février 2012 montre qu'avec la mise en place de Païs, le recours aux urgences baisse de 3% la première année, 9% la deuxième, le chiffre atteint 20% pour les personnes âgées de plus de 70 ans sur les hôpitaux d'Amboise, de Tours, de Blois.

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre-Val de Loire - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centrevallodeloire.mutualite.fr



Les deux initiateurs du dispositif PAÏS



Docteur Isaac Gbadamassi :

Le Docteur Isaac Gbadamassi est Médecin anesthésiste-réanimateur depuis plus de 30 ans. Il a assumé la fonction de Médecin Chef du SAMU et du service des urgences d'Angoulême de 1990 à 1998 puis de ce celui de Blois de 1998 à 2017. Parallèlement, il occupe la fonction de médecin coordinateur des dons d'organes en Loir et Cher depuis 1999 jusqu'à aujourd'hui.

Directeur du CESU 16 (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences) de 1990 à 1998, il fonde le CESU 41 en 1998 et en deviendra le directeur pédagogique. Le docteur Gbadamassi est aussi diplômé de Réseau de Santé et de Coopération Sanitaire ainsi qu'initiateur/pilote de PAÏS (Plateforme Alternative d'Innovation en Santé) en collaboration étroite avec Patrick Expert (directeur d'hôpital) depuis sa création en 2002 et sa mise en place en 2009.



Patrick Expert :

Patrick Expert est directeur d'hôpital. Il exerce au centre hospitalier Simone Veil de Blois en tant que directeur des finances. Il est aussi responsable, depuis 2009, du groupement de coopération sanitaire régional télésanté centre Val de Loire qui associe la quasi-totalité de l'offre de courts et de moyens séjours publique et privée ainsi que l'ensemble des unions régionales des professionnels de santé libéraux. Une des actions phares qu'il mène est la mise en place de la mutualisation des images médicales en région Centre-Val de Loire (MIRC).

En 2008, il est missionné, avec le docteur Gbadamassi, par les directeurs de l'ARH et de l'URCAM, pour mettre en œuvre le dispositif PAÏS qu'il a conçu et préparé préalablement avec ce praticien. Ils le pilotent ensemble depuis que le projet a été initié en 2009.

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre-Val de Loire - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centrevalldeloire.mutualite.fr



Synthèse de l'évaluation du dispositif PAÏS

En 2015, l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et la Mutualité Française-Centre Val de Loire ont confié à Jean Marc Macé, professeur des universités au Conservatoire National des Arts et Métiers, le soin de réaliser l'évaluation de PAÏS. Ses conclusions ont été validées cette année.

Les Principes méthodologiques

Cette évaluation a été réalisée en utilisant les bases de données du SNIIRAM* et du PMSI. Après un repérage des « territoires vécus » mettant en évidence l'attractivité et les taux de fuite par secteur, le professeur Macé a utilisé la technique dite du « cas/témoin », où la zone témoin est constituée par l'ensemble des communes du département du Loir et Cher non couvertes par PAÏS et la méthode de la « standardisation indirecte » entre zone témoin et zone de l'étude. On compare ensuite les volumes (d'actes, de prescriptions, d'hospitalisations...) attendus à ceux qui ont été réalisés. Une des trois zones connaissant PAÏS a fait l'objet de l'évaluation la plus aboutie car elle dispose du recul le plus important en raison de l'engagement de la quasi-totalité des médecins généralistes (10 sur 12 en activité). Ce sont ces résultats qui sont présentés ici. Elle recouvre la communauté de communes « Cher à la Loire » avec les médecins exerçant dans les communes de Bourré, Pontlevoy et Saint Georges sur Cher. Onze communes, comprenant au total 15 000 habitants, sont concernées.

* Le Sniiram est le système national d'information interrégimes de l'Assurance Maladie.

Les Résultats

• **Moindre consommation de soins chez les médecins généralistes adhérant à PAÏS : -5%.**

Lorsque l'on mesure l'écart entre les consultations attendues (79 277) et les réalisées (75 672), 3605 ont été évitées. Impact financier annuel : 82 915 € (23 € par consultation). Cet écart de 5% montre que le fait de mieux répondre aux attentes de proximité de la population n'a pas été synonyme d'inflation. Ceci est en lien avec l'organisation mise en place qui assure au patient de trouver une réponse à sa demande et, aussi, au traitement des appels reçus par le secrétariat des cabinets médicaux. L'attractivité forte et l'analyse de la morbi-mortalité montrent par ailleurs que ce résultat n'est ni le fait d'un renoncement aux soins ni le fait d'une fuite des patients vers des médecins d'autres secteurs.

• **Les soins à destination des diabétiques : 14% d'hospitalisations en moins.**

Un focus a été réalisé sur cette pathologie. On se situe ici sur un volume réduit d'hospitalisations, ce qui conduit à observer ce résultat avec prudence. Le nombre d'hospitalisations est plus faible que celui qui était attendu. Ce résultat doit être rapproché du nombre de consultations auprès des généralistes de proximité de PAÏS, pour la population concernée par cette pathologie. Il a été mesuré et montre qu'il est supérieur à celui observé dans le reste du département. Ceci est à mettre en rapport avec la prise en charge des patients diabétiques en proximité par leur généraliste et à un programme d'éducation développé destiné à réduire les hospitalisations. L'économie annuelle est chiffrée à 9 628 €.

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr
Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr
Mutualité Française Centre-Val de Loire - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centrevallodeloire.mutualite.fr



- **Impact sur les transports : -21%**

La zone évaluée montre une sous consommation significative des transports. Cela correspond à 873 déplacements évités (courses attendues = 4 096, observées = 3 223). A raison de 73 € en moyenne par transport, l'économie est de 63 656 €.

- **Moindre recours aux services hospitaliers des urgences : 1/3 de passages en moins**

2072 passages ont été observés pour 3 077 passages attendus. 1 005 passages ont ainsi pu être évités. Le recours moindre aux urgences représente une économie de 160 800 € : on compte 160 € par passage correspondant à l'écart constaté entre une prise en charge réalisée par un médecin de proximité et une prise en charge aux urgences hospitalières.

- **Économies annuelles valorisées : 371 749 €**

Ce montant prend en compte les éléments mentionnés ci-dessus auxquels s'ajoute l'arrêt de la permanence des soins rendue possible par PAÏS et qui coûtait 54 750 € par an auparavant. Faut-il parler d'économies ou de dépenses évitées ? Il s'agit bien d'économies car il faut prendre en compte l'évolution du volume de consultations et de prescriptions avant et après la mise en œuvre de PAÏS. Cette comparaison, déjà réalisée par la CPAM de Loir et Cher, avait montré une baisse ayant permis de mesurer un retour sur investissement proche de cette étude mais qui ne prenait pas en compte tous les éléments dont la morbidité et le recours à l'ensemble des sites d'urgence concernés.

- **Retour sur investissement : Un euro consacré à PAÏS en apporte au moins 5**

Les charges annuelles représentent 76 340 €. Elles sont consacrées aux compléments financiers perçus par les 10 médecins de ce secteur. Compte tenu de l'impact sur les dépenses de santé observées, un euro en génère au moins 5 parce que l'évaluation de l'impact sur les hospitalisations a été volontairement limitée aux seules prises en charge des patients diabétiques.

Ce travail démontre que l'évaluation des actions de santé, fait plutôt rare, est possible si les conditions sont remplies. Ici c'est la volonté claire des donneurs d'ordre qu'étaient l'ARS, en association avec la Mutualité Française du Centre Val de Loire ainsi que le recours à un évaluateur indépendant, porteur d'une méthode innovante et un périmètre pertinent qui l'ont rendu possible.

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre-Val de Loire - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centrevallaloire.mutualite.fr

